



Une montagne de déchet chez mon voisin

Par **olivier**, le **11/02/2010** à **07:56**

Bonjour,
je vous soumetts une petite question
mon voisin est entrepreneur paysagiste, il m'a vendu mon terrain
depuis que l'on s'est installé il a pris l'habitude d'entreposer tous ses déchets face à ma
terrasse, sur une hauteur de 3 m (sur son terrain), c'est déchets sont composés en grande
partie de terre et de végétaux mais il y a également plastiques béton bois etc..
a t il le droit d'entreposer cela à cette endroit
devant quelle juridiction dois je me diriger
quels articles puis je viser afin de le mettre en demeure par lettre recommandée avec AR
merci pour votre attention

Par **elydaric**, le **11/02/2010** à **18:39**

Bonjour,

Je vous conseille de faire état de ce problème à votre mairie qui pourra prendre les mesures
nécessaires.

Il appartient au Maire de régler les problèmes de salubrité publique et généralement, chaque
règlement sanitaire (établi au niveau du département), proscrit les dépôts d'ordures sur les
parcelles privées.